

Etats financiers combinés

Exercice clos le 31 décembre 2020

PRÉSENTATION EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 06 MAI 2021



**CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté

2, Avenue de Marbotte
21070 DIJON CEDEX

Etats financiers combinés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Sommaire

	<u>Page</u>
BILAN COMBINE	3
COMPTE DE RESULTAT COMBINE	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE COMBINE	6
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS COMBINES	7
Informations relatives au référentiel comptable, Modalités et méthodes de combinaison	12
Informations relatives au périmètre de combinaison	19
Informations permettant la comparabilité des comptes	20
Postes de l'actif	21
Postes du passif	24
Postes du compte de résultat	27

Bilan Actif - Comptes combinés

ACTIF		Exercice 31/12/2020		
<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	Montants Bruts	Amortissements & Provisions	Montants nets
Actif immobilisé		243 665	(136 384)	107 281
Ecarts d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	4	4 165	(4 059)	106
Immobilisations corporelles	5	229 417	(131 438)	97 978
Immobilisations financières	6	10 052	(886)	9 165
Titres mis en équivalence		32		32
Stocks et en cours	7	2 475	(589)	1 886
Créances d'exploitation		12 222	(1 457)	10 765
Avances et acomptes versés		116		116
Créances clients	8	12 106	(1 457)	10 649
Autres créances et comptes de régularisation		7 625	(29)	7 596
Autres créances	9	6 573	(29)	6 543
Charges constatées d'avance		1 052		1 052
Impôts différés actif		407		407
Trésorerie		50 210	-	50 210
Valeurs mobilières de placement		5 586		5 586
Disponibilités	10	44 624		44 624
Ecarts de Conversion		0	0	-
TOTAL ACTIF		316 605	(138 460)	178 146

Bilan Passif - Comptes combinés

PASSIF		Exercice 31/12/2020
<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	
Capitaux propres part du Groupe		85 103
Apports		41 885
Réserves consolidées	11	40 469
Résultat Net - Part du Groupe		2 749
Réserve de conversion Capitaux Propres		
Autres fonds propres		36 786
Titres participatifs & Avances conditionnées		
Droits du concédant		5 503
Subventions d'investissement		31 282
Intérêts minoritaires		299
Réserves des minoritaires		281
Résultat des minoritaires		18
Provisions et impôts différés		13 499
Provisions pour risques et charges	12	13 493
Provisions pour écart d'acquisition négatif		
Impôts différés		6
Dettes financières		15 658
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13	12 688
Dettes en crédit bail		1 230
Emprunts et dettes financières diverses	13	1 682
Comptes courants d'associés		58
Dettes d'exploitation		18 188
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		236
Dettes fournisseurs		5 839
Dettes fiscales et sociales	14	8 220
Dettes sur immobilisations		953
Autres dettes	15	2 940
Produits constatés d'avance		8 613
TOTAL PASSIF		178 146

Compte de résultat - Comptes combinés

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	Exercice 31/12/2020
Ressource Fiscale Nette		26 627
Chiffre d'affaires		46 190
Production stockée		- 174
Production immobilisée		40
Autres produits	16	581
Taxe d'apprentissage		
Subventions		40 239
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 971
Produits d'exploitation		89 847
Achats stockés		205
Variations de stocks		14
Autres achats et charges externes		26 681
Charges de personnel		47 882
Impôts et taxes		4 022
Dotations aux amortissements		5 869
Dotations aux provisions		2 835
Autres charges		1 425
Charges d'exploitation		88 932
Résultat d'exploitation		915
Résultat financier	17	- 163
Résultat courant des entités intégrées		752
Résultat exceptionnel	18	2 076
Impôts sur les bénéfices		13
Impôts différés	19	55
Résultat net des entités intégrées		2 760
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat des sociétés mises en équivalence		6
Résultat net de l'ensemble combiné		2 767
Intérêts minoritaires		18
RESULTAT NET		2 749

Tableau flux de trésorerie - Comptes combinés

En milliers d'euros

	2020 Total
Résultat net des entités intégrées	2 760
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	7 528
Variation des impôts différés	55
Plus-values de cession, nettes d'impôt	(1 084)
Subventions virées au résultat	(2 884)
Marge brute d'autofinancement des entités intégrées	6 375
Dividendes reçus des entités mises en équivalence	
Variations des stocks	236
Variations des créances liées à l'activité	3 614
Variations des dettes liées à l'activité	(7 552)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(3 702)
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITÉ	2 673
Acquisition d'immobilisations	(5 207)
Cession d'immobilisations nettes d'impôt	2 519
Variation des immobilisations financières	(642)
Variations des dettes sur immobilisation	717
Incidence des variations de périmètre	
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(2 613)
Dividendes versés aux minoritaires des entités intégrées	
Augmentations de capital en numéraire	
Emissions d'emprunts	2 235
Remboursements d'emprunts	(1 118)
Autres variations	(40)
Subventions d'investissement	
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 077
Comptes de liaison	
VARIATION DE TRESORERIE	1 137
Trésorerie d'ouverture	49 069
Trésorerie de clôture	50 206
Incidence des variations de cours de devises	

NOTES ANNEXES AUX COMPTES COMBINES

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE COMBINAISON	10
NOTE 2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE COMBINAISON	15
NOTE 3 - INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES	16
NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18
NOTE 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19
NOTE 7 – STOCKS ET EN COURS	20
NOTE 8 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	20
NOTE 9 – AUTRES CREANCES	20
NOTE 10 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE	20
NOTE 11 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES COMBINES	20
NOTE 12 – PROVISIONS	21
NOTE 13 – DETTES FINANCIERES	21
NOTE 14 – DETTES FOURNISSEURS ET DETTES FISCALES ET SOCIALES	22
NOTE 15 – AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	22
NOTE 16 – CHIFFRE D’AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION	23
NOTE 17 – RESULTAT FINANCIER	24
NOTE 18 – RESULTAT EXCEPTIONNEL	25
NOTE 19 – IMPOTS SUR LES RESULTATS	26
NOTE 20 – EFFECTIFS	26
NOTE 21 – REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION	26
NOTE 22 – HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	27
NOTE 23 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	28
NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	28
NOTE 25 – AUTRES INFORMATIONS	28

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, il a été institué l'obligation pour les Chambres régionales de commerce et d'industrie d'établir et publier des comptes combinés dans lesquels seront agrégés les états financiers des Chambres territoriales de leur ressort (article L 712-6 du Code de commerce). Les comptes combinés doivent être transmis à CCI France qui procédera à l'agrégation des données pour l'ensemble du réseau consulaire.

Cette obligation d'établissement et de publication des comptes combinés s'applique pour la première fois à compter des comptes 2020 pour les établissements du réseau des Chambres de commerce et d'industrie.

Faits majeurs concernant les CCI de Bourgogne Franche-Comté

L'ensemble des CCI a été touché par les conséquences de la crise sanitaire COVID-19 dans leurs activités. Elles ont notamment réorienté leurs actions afin de répondre aux besoins des entreprises dans le contexte spécifique de la crise sanitaire. Certaines actions n'ont pu être réalisées, d'autres ont été adaptées sur la base d'un nouveau modèle économique.

Afin de répondre à ces nouvelles attentes, la région BFC et les CCI territoriales ont bénéficié de compléments de recettes fiscales de la part de l'Etat pour un total de 4 088 150 euros ce qui a permis de financer le coût des nouvelles actions menées auprès des entreprises touchées par la crise sanitaire mais aussi de compenser la diminution des recettes des prestations à destination des entreprises dont notamment la baisse des formalités aux entreprises.

Ces ressources fiscales complémentaires issues de la Loi de Finances Rectificative N°3 pour 2020, revêtent un caractère exceptionnel et ont été allouées au regard des missions nouvelles confiées au réseau des CCI dans le cadre du plan de relance. Ces nouvelles missions ont repositionné les CCI sur des accompagnements gratuits, individuels et de proximité auprès des TPE-PME, indépendant, commerçants, autoentrepreneurs, PMI affectés par la crise, au détriment du développement des prestations facturées. Ces actions viennent en déséquilibre des prévisions d'affectation de la TFC sur chacun des axes du COM.

Faits majeurs concernant la CCI 21

Provision pour entretien des biens sur domaine public

L'allée de la Noue, située dans la Zone Industrielle de Longvic, est classée dans les biens de la CCI Côte-d'Or appartenant au domaine public du fait de son usage. Il en revient à la CCI l'obligation d'entretenir ce bien.

En 2015, pour tenir compte de l'obligation de conservation du Domaine Public, une provision d'un montant de 310 000 € a été constituée.

Au regard du projet de convention de rétrocession par Dijon Métropole, une évaluation des travaux a été réalisée pour un montant de 975 000 €. Par conséquent, un ajustement de la provision de 665 000 € est inscrit dans les comptes de 2020. Les travaux devraient être réalisés sur l'exercice 2021.

Faits majeurs concernant la CCI 71

En 2020, l'immeuble de Mâcon a fait l'objet d'une cession partielle pour un montant de 660 K€, correspondant approximativement à sa valeur nette comptable.

Des installations et équipements matériels ont été mis au rebut sur les ports et ont donné lieu à une régularisation d'amortissements de caducité pour environ 150 K€, et à une reprise sur amortissements pour 247 K€ du fait du caractère non renouvelable de l'immobilisation.

Faits majeurs concernant les filiales

Faits majeurs concernant l'EESC BSB

Dès l'annonce des mesures de premier confinement en mars 2020, la société a basculé tous les cours du semestre de printemps en mode « distance learning » afin d'assurer la poursuite de l'activité. Concernant le semestre d'automne 2020, les cours ont été rescénarisés afin de permettre leur dispense selon un mode hybride (présentiel / distanciel), ou selon un mode distanciel intégral, en fonction des contraintes et restrictions auxquelles est soumise la société.

Ce contexte a amené la société à engager des actions de digitalisation de son activité, avec la mobilisation de moyens dédiés. Cette situation a nécessité en conséquence de réaliser des investissements complémentaires en licences informatiques, pédagogiques et en matériel informatique.

Faits majeurs concernant l'EESC EGC

Cette nouvelle société a été immatriculée le 30 janvier 2020. Elle est constituée sous forme d'Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire (EESC). Son premier exercice social a une durée exceptionnelle de 7 mois qui commence à courir le 1^{er} février 2020 pour se terminer le 31 août 2020.

Cette société gère l'école de commerce détenue conjointement par la CCI 71 et la CCI 01 qui dispose de deux sites à Chalon/Saône et Bourg en Bresse. Elle est née du regroupement des deux anciennes écoles de commerce implantées dans ces deux villes.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE COMBINAISON

Les comptes individuels de toutes les entités intégrées dans les comptes combinés couvrent une période de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 à l'exception de l'entité EGC immatriculée le 30 janvier 2020.

De plus, les comptes individuels des entités SIFCO et EGC ont fait l'objet d'une situation au 31 décembre 2020 compte tenu de dates de clôtures des comptes annuels fixées au 31 août 2020.

1.1 REFERENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

En application de l'article L712-6 du code de commerce, les chambres de commerce et d'industrie de région, auxquelles sont rattachées des chambres de commerce et d'industrie territoriales, établissent et publient chaque année des comptes combinés dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-I de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière, les établissements publics de l'État (et notamment les établissements consulaires) sont tenus d'établir et de publier des comptes combinés / consolidés dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable dans les conditions prévues aux articles L233-16 et suivants du code de commerce.

Les règles à appliquer pour la consolidation et la combinaison des comptes des groupes consulaires sont les règles de droit commun, telles qu'elles résultent des dispositions législatives et réglementaires régissant l'établissement et la publication des comptes consolidés et des comptes combinés (et notamment les articles L233-1 à L233-28 du code de commerce). Les CCI se conforment par anticipation au règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés et combinés, sous réserve des dispositions spécifiques (notamment les articles R712-7-5° et R712-19 du code de commerce) et des précisions rendues nécessaires du fait de leur statut d'établissement public de l'Etat ou du fait de la nature de leur activité et de leur organisation en réseau.

Les comptes combinés du réseau CCI France doivent également être préparés en conformité avec la norme 4.20 « Comptes combinés et comptes consolidés » adoptée par l'Assemblée générale de CCI France le 30 mars 2021.

Les comptes des entités combinées, établis selon les règles comptables applicables aux comptes individuels, sont retraités pour être mis en harmonie avec les principes comptables du Groupe tels qu'ils sont décrits aux paragraphes ci-dessous. Les transactions et comptes réciproques significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

Les états financiers combinés ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros.

1.2 - MODALITES DE COMBINAISON

1.2.1 Méthodes de combinaison

Participations dans les filiales sous contrôle exclusif

Les entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles le Groupe a le pouvoir d'exercer un contrôle exclusif sur les activités, sont combinées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus combinées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse.

Participations dans les filiales sous contrôle conjoint

Les entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, moins de 50 % mais dans lesquelles il est associé à la prise de décision au sein d'un actionnariat limité sont combinées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Participations dans les filiales sous influence notable

Les entreprises dans lesquelles le Groupe possède le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle sans en détenir le contrôle, sont combinées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité.

1.2.2 Conversion des éléments en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat. La conversion des comptes d'une entreprise étrangère de sa monnaie de fonctionnement à la monnaie de l'entreprise consolidante est faite selon la méthode du cours de clôture.

1.2.3 Date de clôture

Toutes les entités consolidées ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2020 à l'exception de deux d'entre elles.

En effet, les entités SIFCO et EGC clôturent au 31 août, des situations comptables ont été réalisées au 31 décembre 2020 afin de les intégrer dans la combinaison.

Par ailleurs, l'entité EGC a été créée en janvier 2020.

1.3 - METHODE ET REGLES D'EVALUATION

1.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de concessions, brevets et licences amortis linéairement sur une durée d'utilisation de 1 à 5 ans. Les autres immobilisations incorporelles se composent principalement de droits de type bail à construction, qui ne font pas l'objet d'un amortissement.

1.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan consolidé pour leur coût historique d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les actifs corporels immobilisés font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable.

Catégories d'immobilisations	Durée
Construction – structure et gros œuvre	De 20 à 70 ans
Construction – aménagement extérieurs et installations	De 5 à 50 ans
Construction – Couverture, charpente et toiture	De 10 à 50 ans
Installations générales et techniques	De 5 à 30 ans
Agencements et aménagements divers intérieurs	De 5 à 30 ans
Matériels de bureau et outillages	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Matériel informatique	De 2 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 7 ans

Les biens financés en location financement selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amortis selon la méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif. Les biens financés en crédit-bail ne présentant pas de caractère significatif n'ont pas été retraités.

1.3.3 Titres de participations non combinés et autres immobilisations financières

Les titres de participation non combinés sont inscrits au bilan pour leur valeur brute, soit au coût d'acquisition, soit à leur valeur d'apport, majorée des frais accessoires. Ces titres correspondent à des sociétés exclues du périmètre de combinaison car la participation du groupe est inférieure à 20 % ou parce qu'il y a absence de contrôle ou d'influence notable exercée sur elles par le groupe.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

1.3.4 Stocks et en-cours

Matières premières, marchandises et produits consommables

Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût historique et comprennent essentiellement des terrains et des terrains à bâtir.

Dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée à chaque fois qu'une perte de valeur est identifiée.

1.3.5 Créances

Les créances sont enregistrées pour leur montant nominal, taxes comprises.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur, est inférieure à la valeur nominale.

1.3.6 Impôts sur les bénéfiques et imposition différée

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables, selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires, tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice, soit 28 %.

Les actifs nets d'impôts différés ne sont pas constatés lorsque leur réalisation future présente un caractère aléatoire.

Au sein du groupe, seule les entités AUI, SCI CCI Formation, Immo Plus, Pagny terminal, Ports inter et Sifco sont fiscalisées compte tenu de leurs activités.

1.3.7 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit des tiers, sans contrepartie au moins équivalente pour la société.

Engagements retraites

En matière de retraites l'ensemble combiné a retenu la méthode préférentielle consistant en la comptabilisation de l'ensemble des engagements à la clôture.

Les engagements sont estimés sur l'intégralité de la carrière d'un agent en utilisant une méthode actuarielle qui intègre des coefficients de probabilité de départ, de rotation du personnel et de mortalité mais aussi des variables financières telles que la revalorisation salariale et le taux d'actualisation.

Le calcul a été confié à un cabinet d'actuaire afin de permettre une harmonisation au niveau régional. Les personnels relevant du statut des CCI sont salariés de la CCI REGIONALE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE (CCIR BFC) depuis le 1er janvier 2017 et mis à disposition des CCI conformément à la loi du 23 juillet 2010.

Les provisions pour allocations d'ancienneté (AA), indemnités de fin de carrière et pour auto assurance chômage s'élèvent au 31 décembre 2020 à 9 262 k€. Ces dernières concernent les salariés mis à disposition par la CCIR BFC aux 8 CCI territoriales ainsi que les salariés des CCI.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2020 :

1) Personnel de la CCI BFC :

- Taux de revalorisation des salaires de 1.5 % (sans modification par rapport à 2019) ;
- Taux d'actualisation de 0.5 % (contre 0.80 % en 2019).

2) Personnel de l'EESC BSB :

- Taux d'actualisation : 0.3 % (0.9 % en 2019) ;
- Taux de revalorisation des salaires : 1.5 % (Idem en 2019) ;
- Taux de charges sociales : 42 % à 50 % (Idem en 2019) ;
- Table de mortalité : INSEE 2019 (INSEE 2018 en 2019) ;
- Age de départ à la retraite : entre 62 et 65 ans (Idem en 2019).

3) Personnel de la CCI 71 :

Suite au transfert du personnel à la C.C.I. Bourgogne, les engagements sociaux concernent seulement le personnel affecté au Service Portuaire et sont comptabilisés dans les comptes de la CCI 71 (allocations d'ancienneté, allocations de fin de carrière et indemnisation chômage) pour un montant de 433 k€.

4) Personnel de SIFCO :

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 51 k€.

1.3.8 Reconnaissance des revenus

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- Réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant,
- Et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et des déductions faites des ventes intragroupes.

1.3.9 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au niveau des autres fonds propres de l'ensemble combiné et sont reprises au rythme des amortissements des immobilisations acquises grâce à ces dernières.

1.3.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités récurrentes de l'entreprise.

1.3.11 Opérations intra-groupe

Les opérations réalisées entre les sociétés intégrées globalement ont été éliminées à chaque fois qu'elles étaient significatives.

Outre les distributions de dividendes, elles comprennent pour l'essentiel des ventes de marchandises, des prestations de services ou des avances de trésorerie.

1.3.12 Trésorerie

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est composée des caisses, des dépôts à vue dans les banques, des placements à court terme très liquides (valeurs mobilières de placement), nets des découverts bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le bilan, les découverts bancaires sont inclus dans les dettes financières.

NOTE 2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE COMBINAISON

Les comptes combinés de l'ensemble regroupent les comptes de la CCI tête de combinaison, les comptes des CCI territoriales de la Région et les comptes des entités liées dans lesquelles l'entité de tête et les CCI territoriales exercent directement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable

La convention de combinaison est toujours en cours de rédaction au moment de l'établissement des comptes combinés.

Sociétés intégrées dans le périmètre de combinaison

Nom de l'entité consolidée	Date d'exercice	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SAS Aire Urbaine Invest	31/12/2020	24%	24%	Mise en équivalence
SCI CCI Formation	31/12/2020	100%	100%	Globale
EESC Burgundy School of Business	31/12/2020	98%	98%	Globale
E.G.C Centre Est	31/08/2020	50%	50%	Proportionnelle
SCI Immo Plus	31/12/2020	98%	100%	Globale
SAS PAGNY Terminal	31/12/2020	90%	90%	Globale
Ports Inter	31/12/2020	100%	100%	Globale
SIFCO	31/08/2020	100%	100%	Globale

Nom de l'entité combinée	Date d'exercice	Description des liens de combinaison
CCIR Bourgogne-Franche-Comté	31/12/2020	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Côte-d'Or	31/12/2020	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Doubs	31/12/2020	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Jura	31/12/2020	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Nièvre	31/12/2020	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Haute-Saône	31/12/2020	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Saône-et-Loire	31/12/2020	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Yonne	31/12/2020	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Territoire de Belfort	31/12/2020	Agrégation des comptes du réseau CCI

La SCI CCI Formation, l'EESC BSB, la SCI IMMO Plus, la SAS PAGNY Terminal, PORTS INTER ainsi que SIFCO ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale compte tenu du contrôle exclusif exercé par les différentes entités entrant dans le périmètre de combinaison.

L'entité E.G.C. Centre Est a été combinée selon la méthode de l'intégration proportionnelle étant donné que la CCI 71 possède une participation de 50% mais est associée dans la prise de décision à la CCI 01.

Enfin, la SAS Aire Urbaine Invest est combinée selon la méthode de la mise en équivalence du fait de la détention d'une fraction supérieure à 20% par la CCI 25, la CCI 70 et la CCI 90.

Sociétés exclues du périmètre de combinaison

La société SAS LOGIYONNE, détenue à 34% par la CCI 89, est exclue du périmètre car la cession des titres est en cours au 31 décembre 2020.

Le GIE INTERCONSULAIRE en cours de liquidation a été exclu du périmètre de combinaison.

La SAS SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DOLE JURA détenue à 49 % par la CCI 39 a été exclue du périmètre de combinaison. En effet, la délégation de service publique est en cours de clôture.

La société SEMCIB COOP INDUSTRIELLE et la SEM PATRIMONIALE SUD BOURGOGNE détenues respectivement à 8.62% et 14.73 % par la CCI 71, sont exclues du périmètre du fait d'une détention inférieure à 20 %. Le contrôle n'étant pas établi.

Concernant les associations ESTA et ASSOCIATION CFA MERCUREY, aucun lien de combinaison entre elles et au moins l'une des entités combinées n'a pu être établi selon la définition donnée par l'article 311-2 du règlement ANC 2020-01. Par conséquent, elles n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation.

NOTE 3 - INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES

3.1 - INFORMATIONS RELATIVES AUX VARIATIONS DE PERIMETRE

Entrées dans le périmètre de combinaison :

S'agissant d'une nouvelle combinaison, toutes les entités présentes sont entrées dans le périmètre au 1^{er} janvier 2020 hormis EGC.

L'entité EGC Centre Est a été créée en janvier 2020 et a été intégrée à partir de sa date de création.

Restructurations internes

Aucun changement particulier n'est intervenu au cours de l'exercice.

Variation des pourcentages de détention

Aucune variation des pourcentages de détention n'est intervenue au cours de l'exercice.

3.2 - INFORMATION RELATIVE AUX CHANGEMENTS COMPTABLES

S'agissant du premier exercice de combinaison, il n'y a pas de changement dans les règles et méthodes comptables, d'estimation ou de présentation dans les comptes 2020.

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements au cours de la période se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes (En KEUR)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais d'établissement				49		49
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires		19	173	3 195		3 040
Fonds commercial				1		1
Autres immobilisations incorporelles		12	182	1 230		1 059
Immobilisations incorporelles en cours				15		15
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes		30	356	4 489		4 164
Amortissements et provisions						
Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais d'établissement				(49)		(49)
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires		(64)	165	(3 061)		(2 960)
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles		(2)	182	(1 230)		(1 049)
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions		(66)	348	(4 339)		(4 058)
Valeurs nettes						
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires		(46)	8	134		80
Fonds commercial				1		1
Autres immobilisations incorporelles		10	(0)			10
Immobilisations incorporelles en cours				15		15
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes		(36)	8	150		106

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des différentes catégories d'immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Immobilisations corporelles							
Valeurs brutes (En KEUR)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Reclassements	Activation En-Cours	Clôture
Terrains		4	(271)	12 331			12 065
Constructions		385	(3 717)	147 961	233		144 863
Installations techniques, matériel, outillage		238	(8)	4 877			5 107
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés		411		1 450			1 861
Autres immobilisations corporelles		1 110	(1 839)	61 565	838		61 674
Immobilisations en cours		3 440	(5)	1 483	(1 071)		3 848
Avances et acomptes							
Valeurs brutes	0	5 588	(5 839)	229 668	0	0	229 417
Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Reclassements	Activation En-Cours	Clôture
Terrains		(38)		(659)	1		(697)
Constructions		(3 572)	2 801	(88 153)	(676)		(89 600)
Installations techniques, matériel, outillage		(264)	8	(3 439)	(2)		(3 697)
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés		(163)		(199)			(362)
Autres immobilisations corporelles		(1 927)	1 652	(36 811)	2		(37 083)
Immobilisations en cours							0
Avances et acomptes							0
Amortissements et provisions	0	(5 965)	4 461	(129 260)	(675)	0	(131 438)
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Reclassements	Autres mouvements	Clôture
Terrains	0	(34)	(271)	11 672	1	0	11 368
Constructions	0	(3 187)	(916)	59 808	(443)	0	55 263
Installations techniques, matériel, outillage	0	(26)	(0)	1 438	(2)	0	1 409
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés	0	248	0	1 251	0	0	1 499
Autres immobilisations corporelles	0	(817)	(187)	24 754	840	0	24 591
Immobilisations en cours	0	3 440	(5)	1 483	(1 071)	0	3 848
Avances et acomptes	0	0		0	0	0	0
Valeurs nettes	0	(377)	(1 378)	100 407	(674)	0	97 978

La variation de -676 k€ correspond au reclassement des droits du concédant présents dans les comptes de la CCI 71 et 89.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont composées des éléments suivants :

Immobilisations financières						
Valeurs brutes (En KEUR)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations		528	(0)	2 708		3 236
Actifs nets en cours de cession						0
Participations par mises en équivalence				33	(0)	32
Autres titres immobilisés		3 398	(309)	1 758		4 847
Prêts		(4 030)	(887)	5 926		1 009
Autres immobilisations financières		9	(0)	415		423
Créances rattachées à des participations		(1 446)	(6)	1 988		536
Valeurs brutes	0	(1 540)	(1 203)	12 828	(0)	10 084

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations		(32)	4	(477)		(505)
Actifs nets en cours de cession						0
Participations par mises en équivalence						0
Autres titres immobilisés		(22)	10	(302)		(314)
Prêts		(25)		(43)		(68)
Autres immobilisations financières						0
Créances rattachées à des participations						0
Provisions	0	(78)	14	(822)	0	(886)

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations		496	4	2 231	0	2 731
Actifs nets en cours de cession		0	0	0	0	0
Participations par mises en équivalence		0	0	33	(0)	32
Autres titres immobilisés		3 377	(300)	1 456	0	4 533
Prêts		(4 054)	(887)	5 883	0	941
Autres immobilisations financières		9	(0)	415	0	423
Créances rattachées à des participations		(1 446)	(6)	1 988	0	536
Valeurs nettes	0	(1 618)	(1 189)	12 006	(0)	9 197

Les titres de participations correspondent principalement à des participations minoritaires, dont notamment la société SEMCIB COOP INDUSTRIELLE.

NOTE 7 – STOCKS ET EN COURS

Les stocks représentent 1 886 k€ à l'actif du bilan consolidé, ils se composent principalement de terrains à construire que possède la CCI 21 (198 k€) ainsi que des terrains et terrains à construire en possession de la CCI 71 (1590 k€).

NOTE 8 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients se montent à 10 649 k€ au bilan consolidé et se composent de créances dues notamment à CCI 71 pour 4 225 k€, à EESC BSB pour 2 564 k€ (droits de scolarité) et à CCI 21 pour 1 019 k€.

Les créances clients ont toutes une échéance inférieure à un an.

NOTE 9 – AUTRES CREANCES

Les autres créances représentent 6 544 k€ au bilan consolidé. Elles se composent notamment de 2 430 k€ de subventions à recevoir par la CCIR BFC, 522 k€ par l'EESC BSB, 407 k€ par la CCI 21 et de 204 k€ par la CCI 58. Leurs échéances sont à moins d'un an.

NOTE 10 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE

Trésorerie ou équivalents de trésorerie En milliers d'euros	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	5 586
Disponibilités	44 624
Concours bancaires courants	(4)
Total trésorerie	50 206

NOTE 11 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES COMBINES

Tableau variation des fonds propres							
Etat de variation des capitaux propres <i>En milliers d'euros</i>	Apports	Primes	Résultat de l'exercice	Réserves	Total des capitaux propres	Capitaux propres (dont part du groupe)	dont part des minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre N-1							
Résultat			2 767		2 767	2 748	18
Variations de capital					-		
Entrée de périmètre	41 885			40 751	82 636	82 355	281
Dividendes versés					-		
Dividendes reçus					-		
Affectation du résultat					-		
Autres					-		
Capitaux propres au 31 décembre N	41 885	-	2 767	40 751	85 403	85 103	299

NOTE 12 – PROVISIONS

Au 31 décembre 2020 ces provisions concernent les opérations suivantes :

En milliers d'euros	Entrée p érim è tre	Dotation	Reprise	Reclassements	31/12/2020
Provisions pour risques	1 261	119	(183)		1 197
Provisions pour charges	11 426	1 884	(1 014)		12 296
Passifs d'impôts différés	12	(6)			6
Total	12 698	1 997	(1 197)	0	13 498
<i>dont dotations et reprises d'exploitation</i>		1 247	(1 110)		
<i>financières exceptionnelles</i>		756	(87)		

Les provisions pour risques se composent notamment de provision pour litiges en cours à hauteur de 289 k€ (CCIR BFC), 155 k€ (EESC BSB) et 165 k€ (CCI 21) concernant Eastern Airways. Notons également 355 k€ de provision pour risques constatées par la CCI 71 et qui concernent la réparation du Slipway (340 k€) et un reversement potentiel d'excédent de subvention (15 k€).

Les provisions pour charges se composent notamment des provisions pour travaux conservatoires à hauteur de 975 k€ (CCI 21) et de provisions pour pensions de retraite de 4 883 k€ (CCIR BFC), de 1 572 k€ (EESC BSB). Nous pouvons également noter des provisions pour grosses réparations dont 706 k€ sont comptabilisées par la CCI 58 et 598 k€ par la CCI 89 ainsi que des provisions pour prime d'ancienneté à hauteur de 1 567 k€ (CCIR BFC). Elles n'intègrent pas les engagements en matière de retraite et de couverture chômage de la CCI 21 pour respectivement 617 k€ et 145 k€, présentés en emprunt.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements en matière de retraite sont exposés en note 1.3.7. « Provisions ».

NOTE 13 – DETTES FINANCIERES

Variation des dettes financières

Les mouvements concernant les dettes financières se présentent comme ci-dessous :

En KEUR	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Entrée de p érim è tre	31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 235	(846)	11 299	12 688
Dettes en crédit-bail		411	(273)	1 092	1 230
Emprunts et dettes financières divers		51	(91)	1 718	1 678
Découverts bancaires		4			4
Comptes courants d'associés		50		8	58
Total	0	2 751	(1 210)	14 117	15 658

Les compte-courants restants sont avec les structures extérieurs au groupe notamment avec le port de Marseille pour 58 k€.

Echéancier des dettes financières

Les dates d'échéance des dettes financières sont les suivantes :

En KEUR	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 688	982	3 735	7 971
Dettes en crédit-bail	1 230	308	888	34
Emprunts et dettes financières divers	1 678	1 328	350	
Découverts bancaires	4	4		
Comptes courants d'associés	58	58		
Total	15 657	2 680	4 973	8 004

NOTE 14 – DETTES FOURNISSEURS ET DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 5 839 k€ au 31 décembre 2020 et leur échéance est à moins d'un an.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 8 220 k€ au 31 décembre 2020 et leur échéance est à moins d'un an.

NOTE 15 – AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres dettes se montent à 3 893 k€ au bilan consolidé. Elles se composent principalement :

- Des dettes concernant un fonds de revitalisation des territoires à hauteur de 399 k€ (CCI 58) ;
- Des dettes concernant les fournisseurs d'immobilisation pour 953 k€.

Les produits constatés d'avance se montent à 8 613 k€ et concernent principalement l'EESC BSB à hauteur de 3 609 k€ et la CCIR BFC pour 3 480 k€. Concernant l'EESC BSB, ils correspondent aux régularisations des enregistrements comptables réalisés lors de la perception des droits de la part des étudiants, dont certains payent d'avance l'intégralité des droits de l'année scolaire. Les produits constatés d'avance enregistrés par la CCIR BFC sont composés en majorité par des subventions comptabilisées d'avance à hauteur de 2 780 k€.

Toutes les dettes incluses dans les autres dettes et comptes de régularisation ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 16 – CHIFFRE D’AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION

La ventilation du chiffre d’affaires par activités est la suivante :

CHIFFRES D’AFFAIRES NETS (En KEUR)	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	419	
Ventes de biens	422	
Production vendue de services	40 480	
<i>dont frais de scolarité EESC BSB</i>	22 632	
<i>dont prestations CCI</i>	13 642	
<i>dont divers</i>	4 206	
Autres revenus	4 869	
Total	46 190	

PRODUITS D’EXPLOITATION	31/12/2020	31/12/2019
Ressources fiscales	26 627	
Subventions d’exploitation	13 612	
dont CCI 21	2 293	
dont CCI 25	1 375	
dont CCI 39	166	
dont CCI 58	912	
dont CCI 70	551	
dont CCI 71	4 817	
dont CCI 89	618	
dont CCI 90	29	
dont CCIR BFC	2 086	
dont EESC BSB	765	
Total	40 239	

PRODUITS D’EXPLOITATION	31/12/2020	31/12/2019
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	2 971	
Autres produits	447	
Total	3 418	

Détail de la provenance des ressources fiscales :

	TFC 2020	Complément National 80 M€	Complément National 20 M€	Article 1600 A	Complément TFC GPEC	Total TFC 2020
CCI 21	3 248 946	646 587	130 458	0	0	4 025 991
CCI 25	2 693 594	577 071	160 579	0	0	3 431 244
CCI 39	1 758 783	288 082	87 942	0	0	2 134 807
CCI 58	1 414 755	188 817	43 084	0	0	1 646 656
CCI 70	1 410 901	216 441	62 229	0	0	1 689 571
CCI 71	3 216 672	612 589	152 709	0	0	3 981 970
CCI 89	2 148 493	361 239	76 014	0	0	2 585 746
CCI 90	964 178	144 800	37 835	0	0	1 146 813
CCIT	16 856 322	3 035 626	750 850	0	0	20 642 798
CCIR	5 605 357	199 574	102 100	29 570	47 527	5 984 128
REGION	22 461 679	3 235 200	852 950	29 570	47 527	26 626 926

NOTE 17 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier net s'analyse comme suit :

en KEUR	31/12/2020
Produit financier de participation	21
Intérêts, produits assimilés	145
Reprises sur provisions et transferts de charges	20
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9
Différence positive de change	0
Total produits financiers	195

Dotation financière aux amort et prov.	(78)
Interets et charges assimilées	(280)
Ecart de conversion	0
Autres charges financières	(0)
Différences négatives de change	0
Total charges financières	(359)

Résultat financier	(163)
---------------------------	--------------

NOTE 18 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En KEUR	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 519
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	273
Reprises sur provisions et transferts de charges	177
Autres produits exceptionnels	1 543
Total produits exceptionnels	4 512

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	401
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 273
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	756
Autres charges exceptionnelles	7
Total charges exceptionnelles	2 436

Total	2 076
--------------	--------------

Au 31 décembre 2020, le résultat exceptionnel est notamment marqué par des produits de cession d'immobilisation pour 2 519 k€ et des quotes-parts de subvention virées au compte de résultat pour 1 543 k€.

- **Le résultat exceptionnel de la CCI 71**

Le résultat exceptionnel se traduit par un déficit de 346 k€ au 31 décembre 2020. Il est principalement constitué des éléments suivants :

En charges exceptionnelles :

- Des frais de démolition d'installations mises au rebut pour 110 k€ ;
- De la valeur comptable des immobilisations corporelles cédées ou supprimées pour 684 k€ ;

En produits exceptionnels :

- A des produits de cession d'immobilisations corporelles pour 804 k€ ;
- A la réintégration des subventions d'équipement au compte de résultat pour 308 k€ ;
- A des reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles (provision pour travaux pour 64 k€, et provision de 23 k€ pour litige) ;
- A un excédent de subvention perçue non réclamée pour 91 k€.

- **Les résultats exceptionnels de la CCI 58, CCI 89 et CCI 70**

Ils sont essentiellement composés des quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat pour 293 k€ pour la CCI 58, 425 k€ pour la CCI89 et 151 k€ pour la CCI 70.

NOTE 19 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

La ventilation des impôts inscrits au compte de résultat est la suivante :

En KEUR	31/12/2020
Impôt dû sur les bénéfices	(13)
Impôt différé	(55)
Total	(68)

La charge d'impôts courants est égale au montant d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice considéré, en application des règles et des taux en vigueur.

La charge d'impôts différés est déterminée conformément à la méthode décrite en Note 1 - § 1.3.6 et correspond aux reprises d'impôts différés sur les déficits reportables activés.

NOTE 20 – EFFECTIFS

Les effectifs du groupe au 31 décembre 2020 se présentent comme suivant :

Catégories	Effectifs salariés	Effectifs mis à disposition et vacataires	Total 2020
Personnel	699		699
		Total	699

NOTE 21 – REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

Cette information n'est pas communiquée. En effet, compte tenu de la taille du groupe, la communication de cette information reviendrait à fournir des informations individuelles.

NOTE 22 – HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission de contrôle des comptes annuels 2020 :

	EXCO	ECA	GT	Mazars	Autres	Total
En KEUR	2020	2020	2020	2020	2020	2020
Audit - Certification des comptes	30	24	9	18	59	140
CCIR BFC	10			18		28
CCI 21	5				5	11
CCI 25	8					8
CCI 39					7	7
CCI 58					9	9
CCI 70	6					6
CCI71					26	26
CCI 89					8	8
CCI 90					5	5
EESCBSB	-	24				24
SIFCO			9			9
Autres services que la certification des comptes	-	-	-	-	-	-
CCIR BFC						-
CCI 21						-
CCI 25						-
CCI 39						-
CCI 58						-
CCI 70						-
CCI71						-
CCI 89						-
CCI 90						-
EESCBSB						-
SIFCO						-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Autres prestations rendues par le réseau aux filiales						-
Sous-total (2)	-	-	-	-	-	-
Total général	30	24	9	18	59	140

NOTE 23 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur n'a été détecté.

NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le Groupe a donné et reçu les engagements suivants :

1) Engagements donnés :

- Hypothèque : engagement de 100 K€ donné par l'EESC BSB au profit de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté.
- Privilège prêteur de deniers : engagement de 900 K€ donné par l'EESC BSB au profit de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté.
- Garantie de 50% de l'emprunt du foyer Dijonnais avec un capital restant dû de 9 K€ à échéance 2022 pour la CCI 21.
- Engagement de remise en état des installations du Port Nord de Mâcon dans leur état primitif à hauteur de 384 k€ pour la CCI 71.
- Engagements de crédits-bails mobiliers à hauteur de 307 k€ à moins d'un an, 874 k€ à plus d'un an et cinq ans au plus et 46 k€ au-delà pour la CCI 71.
- Engagements de location longue durée à hauteur de 62 k€ pour la CCI 90.
- Caution : engagement d'IMMO-PLUS à hauteur de 3 000 K€ au profit de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté en faveur de l'EESC BSB.

2) Engagements reçus :

Néant

NOTE 25 – AUTRES INFORMATIONS

Compte tenu du délai très court pour réaliser ce premier exercice de combinaison des comptes des CCI de Bourgogne Franche-Comté et de leurs entités liées, les méthodes d'homogénéisation et d'harmonisation n'ont pu être définies.

Néanmoins, il a été vérifié de la cohérence des données transmises notamment par un contrôle des règles d'amortissement et durées d'amortissement qui a permis de vérifier d'une homogénéisation des règles appliquées.

Concernant les opérations exceptionnelles, il a été décidé, pour ce premier exercice de ne pas reclasser certaines opérations que l'on retrouve dans d'autres CCI en exploitation (reliquats de subventions sur exercices antérieurs...). En l'absence d'une définition d'harmonisation, il a été décidé de retenir ces opérations telles qu'elles avaient été validées dans chacune des CCI lors de l'audit préalable par les Commissaires aux comptes respectifs de chacune des CCI.